



Montreuil, le 25 février 2015

à **Madame Najat VALAUD-BELKACEM**
Ministre de l'Éducation nationale

PD/AB 15-086

Objet : Diffusion du projet de mouvement inter académique par l'administration

Madame la Ministre,

De nouvelles commissions paritaires administratives nationales ont été élues lors des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Dès le mois de janvier, celles-ci ont commencé à travailler sur le mouvement inter académique 2015, du second degré.

Pour de nombreux collègues, le droit à mutation constitue une étape importante dans l'évolution de leur carrière et pour leurs conditions de vie.

Lors de l'installation de certaines CAPN, les organisations syndicales ont demandé la modification de l'article 13 du règlement intérieur. Cette demande qui avait pour objectif d'astreindre le ministère à la même obligation de confidentialité que les élus, a fait l'objet d'un large consensus au niveau de la représentation des personnels.

Le ministère *via* une entreprise privée s'autorise pourtant, contre l'avis d'une majorité des organisations syndicales, à divulguer le projet de mutations aux collègues concernés avant la tenue des CAPN et FPMN. Or, au cours de ces commissions, il y a toujours des ajustements qui conduisent à des modifications du projet rendu public.

L'administration s'obstine à maintenir un dispositif, mis en place avant les élections présidentielles de 2012, qui constitue, de notre point de vue, une attaque du paritarisme et une négation du dialogue social.

Nos collègues s'interrogent sur l'utilité de recevoir par le ministère une information qui, parfois, est démentie à l'issue des CAPN et FPMN.

Pour les personnels qui voient leur affectation évoluer entre l'annonce du projet de mutation dix jours avant la tenue des commissions et le résultat définitif, le stress est parfois important tant les conséquences sur leur vie privée s'avèrent être majeures dans la plupart des situations.

Pour ces raisons et avec le souci d'améliorer la qualité du dialogue social, nous vous demandons de mettre fin à la diffusion du projet de mouvement inter académique avant la tenue des CAPN et FPMN.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Patrick Désiré,
Secrétaire général de la CGT Éduc'action